



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter février 2016

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et son Bassin Versant et de l'environnement en général

1 NOUVELLES JURIDIQUES

Un atelier bordelais participe à la création de la Charte de la participation

La démocratie participative en matière d'environnement est une des préoccupations gouvernementales actuelles. Suite à la multiplication de crises liées aux projets d'aménagements (drame de Sivens, oppositions à l'aéroport de Notre Dame des Landes...), le Président Hollande a décidé d'engager un chantier de la démocratie environnementale. C'est dans ce contexte que la Commission spéciale sur le dialogue environnemental a remis à la Ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, le rapport Richard (du nom du président de la Commission, Alain Richard, ancien ministre et sénateur) du 3 juin 2015. Le but de ce rapport est de réfléchir à la façon d'impliquer les citoyens le plus en amont possible des projets d'aménagement. Ce rapport doit être concrétisé par un texte législatif en juin 2016.

Parallèlement à cette dynamique, le Ministère de l'Écologie souhaite établir une Charte de la participation du public dans le but de sensibiliser l'ensemble des acteurs à la pratique d'un véritable dialogue environnemental. C'est la raison pour laquelle 3 ateliers participatifs ont été organisés, avec le soutien de l'Institut de la Concertation, à Paris, Lyon et Bordeaux. L'objectif de ces ateliers a été de réunir les acteurs de la participation (maîtres d'ouvrages, entreprises, associations, citoyens, chercheurs, animateurs/facilitateurs de la participation) afin de réfléchir au contenu de ce texte.

Le troisième et dernier atelier s'est déroulé à Bordeaux le 5 février 2016. Organisé par la Métropole de Bordeaux ainsi que son Conseil de développement durable, il a permis de réunir les différentes parties prenantes afin d'échanger et rencontrer les élus, professionnels de la participation et représentants du Ministère de l'Écologie. Des membres de l'association des Écocitoyens du Bassin d'Arcachon ont assisté à cette réunion. Ils ont participé à la tenue de séquences de travail dont le but était de réfléchir aux valeurs et principes de la participation ainsi qu'aux outils de mise en œuvre de cette dernière. Différentes questions ont été abordées : temps de la concertation, pluralisme des idées, garants de la participation ou encore qualité et intégrité des débats.

A partir du résultat de ces ateliers, un comité de pilotage va définir des axes pour écrire cette charte qui sera présentée en juin prochain en même temps que des dispositions législatives censées renforcer le dialogue environnemental. Les différentes étapes de la rédaction de ce texte seront prochainement disponibles sur la plateforme numérique *Démocratie participative* du Ministère (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Democratie-participative-.html>).

Espérons que cette charte reflète les attentes de tous les écocitoyens de France !
J.Vieira

2 LES ZONES HUMIDES indispensables à la vie

Les zones humides pour notre avenir

La Journée mondiale des zones humides est célébrée chaque année début février. Le thème de l'année 2016 nous a invités à prendre conscience du rôle vital pour l'humanité de ces milieux. Le Communal, la plus vaste zone humide d'Andernos.

Sortie découverte

C'est dans ce cadre que les Ecocitoyens, Bétey Environnement et Le Bétey plage boisée ont organisé samedi 13 février une sortie nature dans la très humide zone humide du Communal, sortie suivie par une bonne quinzaine de personnes, déjà ou futurs adhérents.



Définition et fonctions

Les zones humides sont définies comme des « terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire ». Il s'en trouve dans le monde entier à travers des paysages caractéristiques très divers : estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides, forêts humides, lagons, mangroves...

Ces zones humides nous rendent de nombreux services car elles sont :

- - des « éponges naturelles », qui reçoivent l'eau, la stockent et la restituent (fonctions hydrologiques -> atténuation des crues) ;
- - des « filtres naturels », qui agissent comme un rein : elles reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et les retournent à l'environnement (fonctions physiques et biogéochimiques -> épuration de l'eau) ;

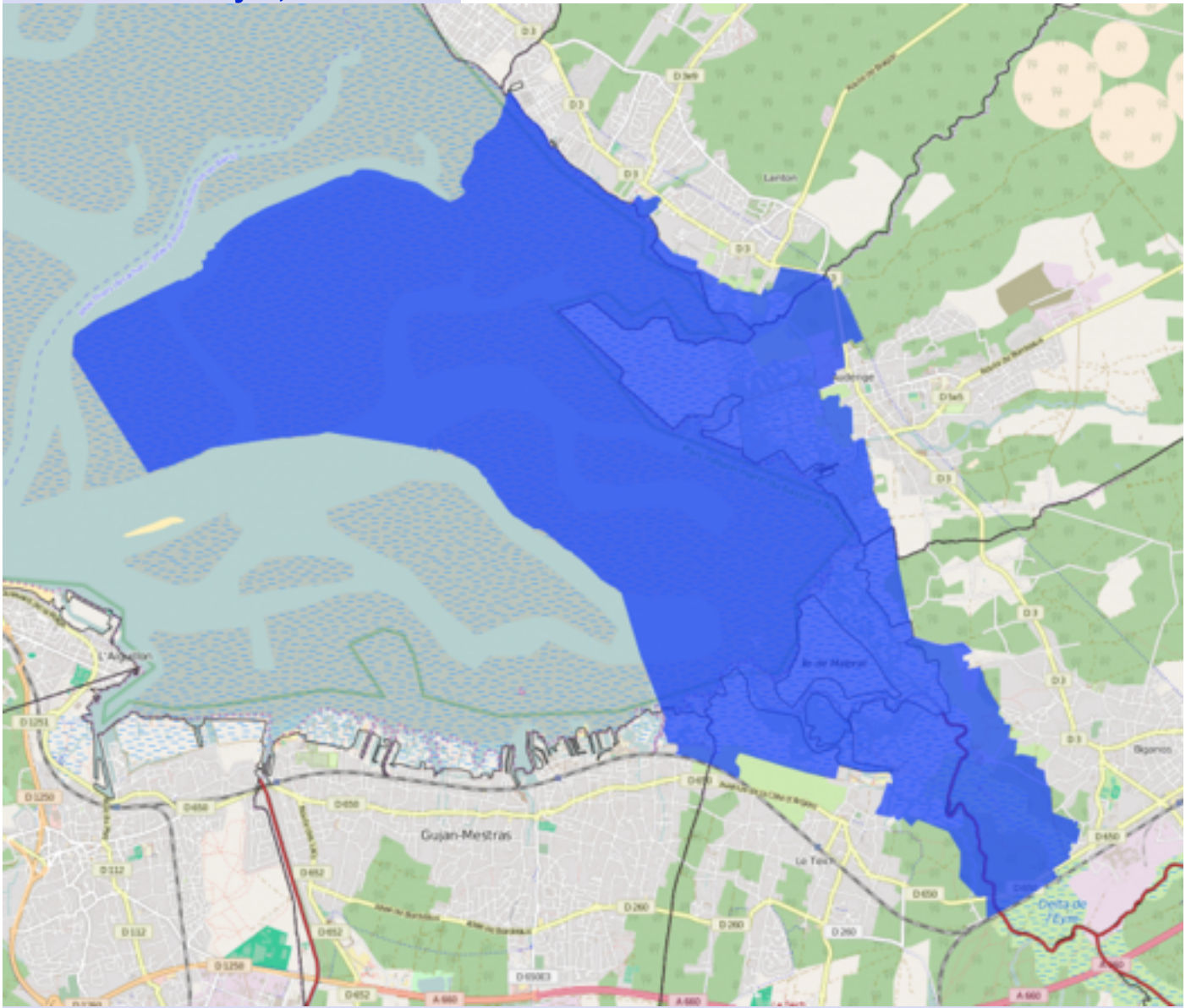
- les conditions hydrologiques et chimiques dans les milieux humides permettent un développement extraordinaire de la vie (fonctions écologiques -> réservoirs de biodiversité). Un rôle vital donc. Pourtant en un siècle, plus de la moitié des zones humides ont été détruites et sont encore aujourd'hui menacées : urbanisation, intensification de l'agriculture, pollutions...

Convention de Ramsar

C'est devant ce constat alarmant qu'a été signé le 2 février 1971 à Ramsar, petite ville d'Iran sur les rives de la mer Caspienne, un traité intergouvernemental pour la préservation des zones humides d'importance internationale, traité ratifié par la France en 1986.

La désignation de sites au titre de ce traité, dit Convention de Ramsar, constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre. La liste des zones humides d'importance internationale comporte à ce jour plus de 1800 sites pour une superficie de plus de 180 millions d'hectares (en France 43 sites couvrant 3,5 millions d'ha).

Le Delta de la Leyre, site Ramsar



Le Delta de la Leyre a été labellisé en 2012. Ce label, qui n'est pas seulement une reconnaissance de la valeur d'un site, induit une obligation de gestion. Le Département de la Gironde a confié au Parc naturel régional des Landes de Gascogne la mission d'établir un plan de gestion. L'élaboration de ce plan de gestion se fera, suivant les recommandations du ministère de l'Ecologie, avec la participation des acteurs de terrain. C'est ainsi que les gestionnaires, propriétaires, associations d'utilisateurs et de protection de

l'environnement, ont participé tout au long de l'année 2015 à la 1ère phase du « programme collectif de gestion » : l'état des lieux. Non sans critiques de la part de certaines personnalités locales qui estiment que l'on attache trop d'importance au volet écologie au détriment du volet économie et tourisme...

Pour en savoir plus : http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-17230-Detail-d-un-evenement.php?id=4757&titre_page=Programme+Collectif+de+Gestion+pour+le+Delta+de+la+Leyre

M-H Ricquier

3 BASSIN d'ARCACHON VAL DE L'EYRE

Parc Naturel Marin.

L'élaboration du plan de gestion du Parc Marin est en route, un calendrier pour les groupes de travail nous est parvenu, plusieurs Ecocitoyens y participent. Espérons que ce qui en sortira aidera notre Bassin à retrouver la qualité écologique qu'il avait autrefois. Verrons-nous un jour la repousse des herbiers de zostères qui formaient une prairie à



marée basse?

Porcherie de St Symphorien: toujours pas d'autorisation

Le Préfet de Gironde avait deux ans pour se prononcer sur le projet d'extension de la porcherie Le Lay à St Symphorien ainsi que sur le Plan d'épandage de lisiers. Il doit donc décréter avant le 20 mars 16...ou non! Rappelons que nous avons, ainsi que de nombreuses associations, participé à l'enquête publique pour demander un avis défavorable. Le commissaire enquêteur nous avait suivis, s'opposant au passage de l'élevage de 7600 porcs à près de 12000. L'impact des épandages de lisiers près des affluents de la Leyre n'étant pas sans conséquence pour la qualité des eaux du Bassin (apport de nitrates=>développement d'algues vertes) le bureau du Parc Naturel Marin s'était prononcé contre l'extension de la porcherie. Affaire à suivre...

4 SUD-BASSIN

La Teste de Buch: rachat de la dune et d'une partie de la forêt usagère

Le Conservatoire du Littoral se porte acquéreur de la Dune du Pilat qui jusqu'à maintenant était gérée par un syndicat mixte. La gestion était rendue difficile par le nombre de propriétaires (150). Il nous semble donc intéressant que la dune devienne propriété du CDL, ce qui semble convenir à tout le monde. Là où ça ne va plus, c'est que le CDL veut racheter aussi une partie (importante) de la forêt usagère. Or cette forêt usagère est protégée par différents classements nationaux (site classé) et européen (Natura2000) mais aussi des textes qui la régissent depuis le 15^{ème} siècle: les "baillettes et

transactions". Il est possible pour les habitants de La Teste, Arcachon, Lège Cap Ferret et une partie de Gujan d'obtenir sous conditions de réservation du bois de chauffage et même du bois d'oeuvre. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'association de protection de la forêt usagère: <http://www.addufu.org>.

Or, le rachat par le Conservatoire du Littoral abolit les droits d'usage, ce qui est parfaitement inconcevable pour l'ADDUFU et les associations de protection de la nature qui se prononcent toutes contre le rachat de la forêt usagère tant que le maintien des droits d'usage n'est garanti. Affaire à suivre.

5 NORD-BASSIN

CET d'Audenge: enfin réhabilité?

L'ancienne décharge d'ordures ménagères et de résidus urbains exploitée par la mairie d'Audenge et implantée sur la commune d'Audenge (33), au lieu-dit "liougey sud" va être "réhabilitée". Sa surface est d'environ 40 ha et elle a essentiellement accueilli les déchets ménagers de la commune d'Audenge et des collectivités situées autour du Bassin d'Arcachon.

Le problème de cette décharge, c'est que l'eau de pluie qui tombe sur sa surface s'infiltré, lessive les matières enfouies et produit un jus appelé "lixiviat". Les lixiviats produits en A et B s'infiltrent à leur tour dans la nappe phréatique, laquelle s'écoule lentement mais sûrement vers le Bassin où elle sort par les exurgences. Ce n'est pas le cas pour la partie la plus récente (B) car les déchets étaient posés dans des casiers et les jus sont récupérés, pompés et traités. Quant aux gaz produits en B, ils sont brûlés dans une torchère, ce qui supprime totalement les odeurs. La zone A, ancienne, a été réhabilitée dans les années 2000. Quant à la zone C, elle était réservée aux résidus de broyage automobile.

L'entretien et le traitement des lixiviats coûte très cher à la commune d'Audenge (800 000 euros en 2015) et les impôts locaux ont fortement augmenté.

Des travaux vont être entrepris par l'ADEME : reprofilage des domes pour permettre le ruissellement des eaux de pluie sur les pentes et leur évacuation rapide hors du site, mise en place d'une couverture sur le sommet et sur les flans afin d'éviter la pénétration des eaux de pluie à l'intérieur des déchets. Entre autres. Le CET est une ICPE, installation classée pour l'environnement et est contrôlée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et est régi par un Arrêté Préfectoral. Il sera demandé au Parc naturel marin de suivre ce dossier de très près. Pour en savoir plus sur les travaux de réhabilitation, c'est ici: http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0170 .



Figure 2 : Plan de gestion des eaux et des lixiviateurs

PLU d'ANDERNOS

Une réunion de concertation et de présentation des travaux du PLU a eu lieu vendredi 19 février au Broustic. Des promesses de campagne ont été tenues: la totalité du site des Quinconces St Brice le Coulin est enfin classé espace remarquable (Loi littoral) et ne pourra pas être construit. Les boisements du site sont en EBC (espace boisé classé). Le projet de golf, c'est fini aussi: le corridor écologique et forestier qui longe le Cirès serait en EBC ainsi que la coulée verte du Bétey. Enfin, la plage du Bétey retrouverait son classement en EBC, voyant s'éloigner tout projet d'extension du port. Les cartes seront bientôt sur le site de la municipalité. <http://www.andernoslesbains.fr/services-a-la-population/urbanisme/129-le-plan-local-d-urbanisme.html>

N'oubliez pas que vous pouvez donner votre avis sur l'aménagement du centre ville sur le site dédié, ici: <http://andernoscentreville.blogspot.fr>

Dragage du chenal de Graveyron à Arès

On nous signale des dépôts vaseux sur les plages d'Andernos. Voici peut-être l'explication... Afin d'améliorer l'hydraulique dans le chenal de Graveyron, la drague du SIBA aspire les sédiments sablo-vaseux sur 1,5 km et les rejette plus loin au sud. Il semblerait que le sable, plus lourd, se dépose à cet endroit là et que la vase soit transportée un peu plus loin, vers l'est c'est à dire Andernos. Les herbiers ne sont pas près

de repousser à cet endroit!



6 NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Votre prochaine réunion mensuelle

Elle aura lieu le **vendredi 4 mars à 20H30** à la **Maison du Port à Andernos**. Nous analyserons des sujets d'actualités. Nous aurons par exemple à ce moment là des précisions sur le PLU d'Andernos.

Adhésions

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2016

Je renouvelle mon adhésion à Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon pour l'année 2016.
Je règle ma cotisation de 12,00 €

Je verse une contribution exceptionnelle de€ pour un total de€

Un reçu fiscal pour l'année 2016 me sera adressé en début d'année 2017.

Noms, prénoms.....

Adresse postale.....

Adresse mail.....

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - 45 bd de la Plage - 33510 - Andernos les Bains

A bientôt sur <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org>

[Se désabonner de la newsletter](#)